

## **Résumé de l'intervention du délégué syndical SUD-AFP**



En décidant de ne pas nommer M. Eric Cabanis au poste de rédacteur en chef photo, la direction fait courir à l'AFP un double risque : juridique et pour l'image de marque de l'Agence.

### **Un risque juridique :**

L'AFP a déjà été condamnée à deux reprises pour "discrimination syndicale" (cf. <http://www.sud-afp.org/spip.php?article124>)

Sur le dossier Cabanis, l'AFP prend le risque d'une nouvelle lourde condamnation pour "discrimination syndicale". Trois condamnations, cela fait beaucoup: on ne pourra plus dire qu'il s'agit de faits isolés. D'autant qu'elle ne concerne pas un syndicaliste marginal, mais un représentant du premier syndicat au niveau national et au niveau de l'AFP.

### **Un risque pour l'image de marque :**

Au cours des dernières années, l'AFP a été épinglée par la HALDE et la CNIL et perdu des procédures devant les tribunaux et devant le Conseil constitutionnel.

Le procureur a récemment enquêté pour violation de la loi électorale par l'AFP (pour avoir publié avant l'heure légale des estimations sur le résultat de l'élection présidentielle).

Une nouvelle condamnation pour "discrimination syndicale" risquerait de ternir l'image de marque de l'Agence, alors que la gestion éthique doit être pour elle un principe fondamental à cause de la mission d'intérêt général que lui confère son statut.

.....

**Pour ces motifs, SUD-AFP souhaite que la Commission de recours révisé la décision de la direction de l'AFP concernant le poste de rédacteur en chef adjoint photo.**

Paris, le 13 novembre 2012

Claus TULATZ  
Délégué du personnel  
Délégué syndical SUD-AFP (SUD Culture & Médias Solidaires)

.....

*Tous les faits mentionnés ici sont documentés sur le site [www.sud-afp.org](http://www.sud-afp.org)*